



Conditions générales de Springest B.V. applicables au Fournisseur

Les présentes Conditions Générales (telles que définies ci-après) de Springest B.V. (ci-après dénommée Springest), ayant ses bureaux au 192 Van Diemenstraat (CP 1013) à Amsterdam, inscrite au Registre du Commerce néerlandais sous le numéro 30239037, régissent l'achat de services et l'utilisation de la Plateforme de Springest.

Nous vous conseillons de les lire attentivement afin de connaître vos droits et obligations. Les annexes 1 et 1a font partie intégrante de ces Conditions Générales.

Version 2018-1

1. Définitions :

Dans les présentes Conditions Générales, les termes ci-après sont précédés d'une majuscule, tant au singulier qu'au pluriel. Sous ces termes, on entend les définitions suivantes :

Acheteur :	Une organisation (entreprise et/ou partenaire dans le domaine des médias) pour qui Springest crée un Domaine spécifique.
Admin. :	La page d'administration privée du Fournisseur sur la Plateforme, accessible par http://admin.springest.nl avec un nom d'utilisateur et un mot de passe. Dans l'Admin. , l'Utilisateur de l'Admin peut effectuer des opérations (de gestion) comme par exemple, mais à titre non limitatif, présenter, créer et/ou résilier les Services et acheter des Services.
Annonce :	Un moyen permettant au Fournisseur de promouvoir son Offre de produits sur la Plateforme, en ce compris, mais à titre non limitatif, les partenariats et le sponsoring.
Annulation :	La renonciation à une Inscription par un Utilisateur du Domaine.
Avis:	Une évaluation écrite par un Utilisateur et concernant le Produit du Fournisseur, publiée sur la Plateforme.
Base de données :	La collection rassemblée par Springest et composée des Pages des Fournisseurs, des Avis et de tout le contenu rendu accessible sur la Plateforme.
Clicks :	Les clicks d'un Utilisateur sur un lien ou sur une Annonce conduisant au site web du Fournisseur. Lorsque le même Utilisateur clique plusieurs fois par mois sur un lien pour se rendre sur le site web du Fournisseur, Springest ne facture qu'une seule fois le prix du Click.

Conditions générales :	Les présentes conditions générales des Springest qui font partie intégrantes de l'Accord.
Contenu :	Les informations, données ou fichiers que le Fournisseur met à disposition sur la Plateforme, en ce compris, mais à titre non limitatif, les renseignements sur l'entreprise, l'Offre de produits et les Avis.
Contrat :	Le contrat entre Springest et le Fournisseur concernant l'utilisation d'un ou plusieurs Services tels que spécifiés ci-après dans l'Admin., et dont les présentes Conditions Générales font intégralement partie.
Convention de Domaine :	Quand le Contenu de Springest est présenté sur un Domaine pour lequel l'Acheteur a conclu des accords spécifiques avec le Fournisseur, ces accords devront être conclus dans le cadre d'une Convention séparée, portant sur la présentation de l'offre de Produits du Fournisseur dans le Domaine et sur les conditions régissant cet accord.
Domaine :	Un site web lié à Springest ou par ses soins, comme par exemple, mais à titre non limitatif, springest.nl, springest.de ; springest.co.uk, les sites web avec un accès réservé aux employés d'un Fournisseur, les sites web pour les partenaires dans le domaine des médias, et les autres sites web qui font usage de l'IPA de Springest. Un domaine peut être intégré à l'intranet de l'Acheteur, créé dans le style souhaité par l'Acheteur et contenir l'offre propre de l'Acheteur. L'Acheteur peut aussi opérer une sélection dans l'offre de Produits qu'il souhaite proposer.
Droits de propriétés intellectuelles:	Tous les droits de propriété intellectuelle et les droits afférents, tels que droits d'auteur, les droits des marques, les droits sur les bases de données, et les droits voisins, ainsi que les droits sur le savoir-faire et autres prestations du même type.
Fournisseur :	La personne physique ou morale qui conclut un Accord avec Springest pour utiliser la Plateforme et un ou plusieurs Services.
Frais supplémentaires :	Frais optionnels que le Fournisseur peut lui-même ajouter à ses services via Admin.
Garantie :	Service, intitulé 'Satisfait ou remboursé' qui peut être souscrite par le Fournisseur via l'Admin, et qui permet que les Utilisateurs, sous certaines conditions, puissent être remboursés quand un Produit qu'ils ont acquis ne les satisfait pas.
Les partenaires médiatiques :	Les tierces parties, telles que sites internet, les revues spécialisées ou les blogs avec contenu professionnel, avec lesquels Springest a conclu une convention concernant l'exposition de l'offre de Produits.
Inscription :	L'achat par un Utilisateur d'un Produit via la Plateforme, en remplissant les champs requis et en confirmant son accord avec les Conditions Générales applicables.
Opérateur de paiement :	Exécutant de services de paiement électronique.
Offre de Produits :	La description, le prix, les conditions et les autres informations concernant les Produits qui sont proposés par le Fournisseur.
Page du Fournisseur :	L'espace sur la Plateforme (i) où se trouvent les informations sur le Fournisseur, l'Offre de produits et les éventuels Avis accessibles aux

aux Utilisateurs de la Plateforme, (ii) où les Utilisateurs peuvent demander des renseignements et (iii) où les Utilisateurs peuvent souscrire à un ou plusieurs Produits du Fournisseur.

Pack de base :	Le Service consistant à proposer le Produit et l'Offre de Produits du Fournisseur sur la Page de Fournisseur sur la Plateforme, sans que le Fournisseur n'achète d'autres Services à Springest.
Partie :	Une personne (soit le Fournisseur et/ou Springest) partie aux présentes Conditions Générales.
Plateforme :	Tous les Domaines et toutes les pages sous-jacentes, y compris celles du Fournisseur.
Produits :	Les produits et/ou services proposés par le Fournisseur, en ce compris, mais à titre non limitatif, les formations, les cours et/ou ateliers, ainsi que le matériel et les informations correspondants.
Rémunération :	Le montant que Springest facture au Fournisseur pour les services offerts.
Service :	Un ou plusieurs des Services de Springest, achetés par le Fournisseur via l'Admin. et qui relèvent de l'Accord, en ce compris, mais à titre non limitatif, le Pack de base, les Clicks, le Service 'Brochure', et et les Inscriptions.
Service 'Brochures':	<p>Le Service composé du Pack de Base, complété de la possibilité offerte aux Utilisateurs de demander des informations (telles que des brochures) sur la page Information du Fournisseur sur la Plateforme ; le Fournisseur recevant à la suite de cette demande les coordonnées de l'Utilisateur.</p> <p>Les Utilisateurs peuvent en outre formuler une demande de formation par l'intermédiaire de la Plateforme. L'information de contact constitue alors un Lead et elle peut être achetée par le Fournisseur par le biais de l'Admin.</p>
Springest :	Springest B.V.
Utilisateur :	Une personne qui visite la plateforme, peut demander des informations et/ou s'inscrire à l'offre de produits d'un ou plusieurs Fournisseurs et placer une évaluation.
Utilisateur de l'Admin :	La personne travaillant chez le Fournisseur, habilitée à se connecter à l'Admin.

2. Général:

- 2.1. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les offres et devis de Springest, ainsi qu'à toute utilisation des Services et de la Plateforme de Springest.
- 2.2. Springest se réserve le droit de modifier ou d'amender les présentes Conditions Générales. Les modifications s'appliquent également aux Contrats en cours, en tenant compte d'un délai de trente (30) jours à compter de la notification de l'amendement au Fournisseur par bulletin d'information électronique. Si le Fournisseur refuse d'accepter la modification en question aux Conditions Générales, il peut directement résilier le Contrat. Si le Fournisseur continue à utiliser la Plateforme après la modification/amendement des présentes Conditions Générales, le Fournisseur accepte irrévocablement les Conditions Générales modifiées/amendées.
- 2.3. Le Fournisseur n'est pas autorisé à céder le Contrat ou les obligations qui en découlent, partiellement ou dans leur intégralité, à un tiers. Springest est en revanche en droit de céder les droits et/ou obligations découlant du Contrat, en partie ou dans son intégralité, à un tiers, ou de mandater un tiers pour en assurer l'exécution.
- 2.4. Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales venait à être déclarée nulle et non avenue, les Parties resteront liées par les autres dispositions. Springest remplacera dans ce cas les dispositions posant problème par des dispositions valables dont les conséquences juridiques, compte tenu du contenu et de l'esprit des présentes Conditions Générales, se rapprocheront au plus près de celles des dispositions invalidées.

3. Conclusion du Contrat:

- 3.1. Les offres et propositions de Springest sont sans engagement. Springest se réserve le droit de refuser, sans se justifier, une mission du Fournisseur.
- 3.2. Un Contrat prend effet au moment de sa signature (digitale) par les deux Parties.
- 3.3. Toutes les informations fournies par Springest sur (le fonctionnement de) ses Services et de sa Plateforme, en ce compris, mais à titre non limitatif, les prix, les quantités, la qualité et la fonctionnalité, sont communiquées de bonne foi. Les informations fournies dans la confirmation de commande dans Admin sont déterminantes. Springest n'est pas responsable de la décision qui aura été prise sur base des informations que le Fournisseur a obtenues dans le cadre du Contrat.

4. Services et Administration:

- 4.1. Selon les Services choisis par le Fournisseur, ce dernier peut les obtenir à titre onéreux ou à titre gratuit. Le Pack de base (gratuit) peut être complété par des Services (payants). Les différents Services, conditions et prix correspondants sont mentionnés dans l'Admin.
- 4.2. Springest donne au Fournisseur accès à l'Admin. pendant la durée du Contrat. Le Fournisseur désignera un ou plusieurs utilisateurs qui auront accès à l'Admin. Le Fournisseur est entièrement responsable pour tous les actes réalisés au moyen de l'Admin.
- 4.3. Le Fournisseur est lui-même responsable de tenir secrets le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui ont été communiqués. Le Fournisseur n'est pas autorisé à communiquer ou à céder ces données à des tiers, à l'exception des utilisateurs de

- l'Admin. Si le Fournisseur craint que le nom d'utilisateur et/ou le mot de passe sont tombés entre les mains de personnes non habilitées, il doit en informer Springest.
- 4.4. Springest part du principe que celui qui se présente comme le Fournisseur est véritablement le Fournisseur de l'offre de Produits concernée. Le Fournisseur est responsable de toute utilisation – éventuellement par des tiers – de l'Admin. à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe, ainsi que des dommages découlant d'un quelconque accès non autorisé à l'Admin. ou de l'utilisation par des tiers.
 - 4.5. Dans l'Admin., le Fournisseur doit compléter la Page de Fournisseur, la modifier et/ou la supprimer (partiellement), notamment en ce qui concerne les informations de l'entreprise et à l'offre de Produits.
 - 4.6. Le Fournisseur peut acheter, modifier et/ou résilier plusieurs Services dans l'Admin. Les conditions auxquelles Springest propose le Service sont indiquées par Service. Le Fournisseur peut acheter le Service en suivant la procédure appropriée dans l'Admin. Le Fournisseur peut également directement contacter Springest pour se renseigner sur certains Services ou les acheter.
 - 4.7. A moins qu'il n'en soit prévu autrement sur la Plateforme et/ou dans l'Admin. et/ou si les Parties ont explicitement convenu d'un délai spécifique pour un ou plusieurs Services, le Fournisseur est libre de résilier (partiellement) le Contrat en observant un délai de préavis d'un (1) jour ouvrable.

5. Page du Fournisseur

- 5.1. Dans Admin., le Fournisseur complète la Page de Fournisseur avec du Contenu pertinent, notamment les informations sur l'entreprise et l'offre de Produits. Springest peut donner des instructions et/ou formuler des recommandations quant au Contenu. Le Fournisseur est tenu de suivre ces instructions et/ou recommandations.
- 5.2. Le Fournisseur est obligé de fournir toutes les informations importantes sur son entreprise et de décrire l'offre de Produits dans son intégralité et conformément à la réalité et de la tenir en permanence à jour :
 - 5.2.1. Le Fournisseur est tenu de mentionner les prix, les frais obligatoires s'ils s'appliquent, en ce compris, et de façon non limitative, les frais de déjeuner, les manuels, les frais d'inscription et autres informations essentielles sur les Produits proposés, ainsi que la TVA et les autres taxes comprises émanant des pouvoirs publics. Lorsque l'intégralité des frais ne peut être mentionnée, le Fournisseur fournit les informations tarifaires dans les champs prévus à cet effet.
 - 5.2.2. Tous les frais non obligatoires, en ce compris, et de façon non limitative, une nuitée ou du matériel pédagogique pouvant aussi être acheté ailleurs, doivent être mentionnés par le Fournisseur à l'endroit indiqué par Springest.
 - 5.2.3. Le Fournisseur doit mentionner tous les taux de TVA applicables pour que les différents Utilisateurs, dont les particuliers, les entreprises, les organisations nationales ou à l'étranger puissent connaître leurs tarifs respectifs.
- 5.3. Le Fournisseur doit éviter tout usage illicite de la Page de Fournisseur et se comporter comme un Fournisseur consciencieux et responsable. Par usage illicite on entend entre autres, mais de façon non limitative, le fait d'orienter l'Utilisateur vers le site web du Fournisseur ou le fait de communiquer d'autres coordonnées dans l'offre de Produits mais aussi sur la Page de Fournisseur.
- 5.4. Le Fournisseur doit en permanence veiller à faire des sauvegardes du Contenu.
- 5.5. Springest n'est pas responsable du Contenu publié par ou pour le Fournisseur – éventuellement au moyen de la Page de Fournisseur – et ne le contrôle pas sur l'exactitude et/ou sur l'exhaustivité.

- 5.6. Le Fournisseur doit veiller à ce que le Contenu publié, éventuellement par la Page de Fournisseur:
 - 5.6.1. Soit juste, complet et à jour;
 - 5.6.2. Réponde à la législation en vigueur et en général aux normes et aux codes de conduite applicables dans la branche d'activité ;
 - 5.6.3. Ne contienne pas de messages (sexuellement) intimidants, discriminants, gênants ou controversés ;
 - 5.6.4. Ne soit aucunement trompeur pour les Utilisateurs ;
 - 5.6.5. Ne porte pas atteinte aux Droits (de Propriété Intellectuelle) ou à la vie privée de Springest et/ou de tiers ; et
 - 5.6.6. Ne soit pas illégal ou préjudiciable aux tiers ou à Springest.
- 5.7. Springest se réserve le droit de refuser, de modifier ou de supprimer du Contenu, de bloquer l'accès du Fournisseur à l'Admin. et/ou de bloquer la Page de Fournisseur pour les Utilisateurs ou pour les tiers sans que cela ne puisse conduire à ouvrir un droit pour le Fournisseur de réclamer des dommages et intérêts en engageant la responsabilité de Springest.
- 5.8. Le Fournisseur est libre de fixer les prix. Le prix maximum du Produit proposé ne doit en aucun cas dépasser le prix maximum du Produit proposé sur le site web du Fournisseur durant la période où le Produit est proposé sur la Plateforme.

6. Inscriptions

- 6.1. Les Inscriptions ont lieu sur la plateforme Admin de Springest et sont communiquées par e-mail au Fournisseur.
- 6.2. Pour les Inscriptions par les Utilisateurs des Acheteurs, les conditions supplémentaires sont applicables :
 - 6.2.1. Le Fournisseur doit télécharger la facture pour le Produit commandé, en utilisant la conversion requise via la plateforme Admin de Springest.
 - 6.2.2. La facture n'est acceptée et payée que si le montant correspond exactement au montant mentionné par le Fournisseur pour le Produit de Springest et si le numéro d'Inscription de Springest est mentionné sur la facture. Le Fournisseur est tenu de livrer le Produit, ou une alternative de même qualité, ou d'annuler la vente sans frais si l'alternative ne peut pas être livrée.
 - 6.2.3. Springest applique un délai de paiement de 60 jours à compter du moment où la facture a correctement été téléchargée sur Admin.
 - 6.2.4. Le Fournisseur doit mettre le statut de l'Inscription à jour de telle sorte que l'Acheteur reste informé de l'état de son Inscription.
 - 6.2.5. Si l'Utilisateur, après la finalisation de son Produit, a obtenu un certificat, le Fournisseur doit télécharger ce certificat sur Springest Admin.
 - 6.2.6. Si d'autres conditions ont été convenues et acceptées via la page Services de l'Admin, ces conditions ont priorité par rapport au présent article.

7. Avis

- 7.1. Le Fournisseur reconnaît et accepte que les Avis sont émises par les Utilisateurs, qui expriment leur opinion personnelle. Springest n'est pas responsable de l'origine, du contenu ou des éventuels effets de ces Avis.
- 7.2. Avant de publier les Avis sur la Plateforme, la rédaction de Springest effectue un contrôle, notamment pour éviter le double emploi et prévenir la fraude et/ou pour éviter les Avis contenant des insultes ou propos blessants. Springest ne contrôle ni l'exactitude des Avis, ni l'origine et/ou l'identité de l'Utilisateur. Springest ne fait pas de distinction entre les Avis positives et négatives
- 7.3. Le Fournisseur n'est pas autorisé à citer, à utiliser ou à diffuser les Avis sans l'accord de Springest.

8. Domaine

- 8.1. Springest offre la possibilité aux Acheteurs d'acheter le service « Springest Go » permettant d'intégrer (entièrement ou partiellement) la Base de données dans leur propre intranet, pour pouvoir ainsi créer leur propre Domaine fermé dans le style et la forme souhaités et avec les Produits de leur choix.
- 8.2. Les Fournisseurs peuvent adopter d'autres prix, conditions et offres par rapport à la présentation de leur Offre de produits dans un Domaine. Pour la présentation de l'offre de Produits du Fournisseur dans un Domaine, le Fournisseur doit conclure un Contrat de domaine séparé avec l'Acheteur.
- 8.3. Springest peut intervenir dans la conclusion du Contrat de domaine, mais ne devient cependant pas partie au contrat. Le Fournisseur est et reste entièrement responsable de l'application correcte du Contrat de domaine vis-à-vis de l'Acheteur. Le Fournisseur garantit Springest à ce titre.
- 8.4. Le Fournisseur garantit que le Contrat de domaine ne contient pas de dispositions contraires aux présentes Conditions Générales et/ou à la loi et à la réglementation en vigueur et ne cause (ou ne peut causer) de dommages à Springest et/ou à ses sociétés liées.

9. Disponibilité et propriétés

- 10.1. Le Fournisseur accepte que Springest propose la Plateforme et les Services sur la base d'une obligation de moyens et que la Plateforme et le(s) Service(s) contiennent les fonctionnalités et autres propriétés telles qu'il les trouve sur la Plateforme et/ou dans le Service au moment de l'utilisation (sur la base de «tel quel»). Springest exclut explicitement les garanties et promesses expresses et tacites de quelque nature qu'elles soient, en ce comprises mais non limitativement les garanties et les promesses par rapport à la qualité, à la sécurité, à la légitimité, à l'intégrité et à l'exactitude de la Plateforme et du Service, sauf exception formelle dans les présentes Conditions Générales.
- 10.2. Springest ne garantit pas la disponibilité totale, ininterrompue et permanente de la Page de Fournisseur. Springest se réserve le droit de (i) bloquer ou de mettre (temporairement) hors d'usage, sans l'annoncer au préalable, l'Admin, la Page de Fournisseur et/ou la Plateforme pour des raisons d'entretien, de modification ou d'amélioration (du logiciel) de l'Admin., de la Page de Fournisseur et/ou de la Plateforme et (ii) d'adapter, d'étoffer, de supprimer ou de modifier les parties de l'Admin., de la Page de Fournisseur et/ou du Site web.
- 10.3. Le Fournisseur est responsable de l'achat et/ou du bon fonctionnement des infrastructures et des équipements de communication (dont une connexion Internet), nécessaires à l'utilisation de la Plateforme et du/des Service(s).
- 10.4. Étant donné que (le logiciel de) l'Admin., la Page de Fournisseur et la Plateforme sont conçues pour servir plusieurs Fournisseurs, le Fournisseur reconnaît et accepte qu'il n'est pas possible de réaliser des modifications ou améliorations au profit de Fournisseurs spécifiques ou d'y renoncer.
- 10.5. Springest n'est pas responsable de dommages découlant de l'indisponibilité (temporaire) de l'Admin., de la Page de Fournisseur et/ou de la Plateforme, quelle qu'en soit l'origine.

10. Tarifs et paiement pour l'achat de Services par le Fournisseur

- 10.1. Pour chaque Service acheté par le Fournisseur à Springest dans le cadre du présent Accord s'appliquent systématiquement les tarifs adoptés par Springest au moment de la vente et indiqués dans l'Admin., sauf accord contraire entre les Parties.
- 10.2. Le règlement s'effectue par prélèvement automatique, sauf si les Parties en ont convenu autrement.

- 10.3. Springest se réserve le droit de modifier les tarifs pour un ou plusieurs Services. Le Fournisseur en est informé. Le Fournisseur est alors libre de mettre un terme au Contrat pour les Services en question et de les acheter de nouveau ultérieurement au prix révisé.
- 10.4. Les prix s'entendent en euros, hors TVA, et les factures sont envoyées tous les mois, à moins qu'il ne soit convenu autrement.
- 10.5. Le Fournisseur est tenu de régler la facture dans les quinze (15) jours suivant la date de facture, sauf exception formelle. Le Fournisseur n'est pas en droit d'appliquer une quelconque remise. Le droit de règlement et de suspension par le Fournisseur est exclu.
- 10.6. Le Fournisseur est en défaut à l'expiration du délai de paiement. Dans ce cas-là, toutes les créances de Springest, pour quelque raison que ce soit, sont immédiatement exigibles. Toute somme non payée au dernier jour du délai de paiement produit dès ce jour des intérêts de retard équivalents au taux d'intérêt légal en vigueur aux Pays-Bas à ce moment-là.
- 10.7. Springest est libre de suspendre, de limiter (temporairement) ou de mettre fin aux services du Fournisseur et/ou à l'accès à l'Admin. si le Fournisseur ne remplit pas ses obligations de paiement.
- 10.8. Si Springest décide de prendre des mesures de recouvrement, les frais judiciaires et extrajudiciaires sont à la charge du Fournisseur. Les frais extrajudiciaires s'élèvent au minimum à 250 EUR, hors TVA.

11. Annulation par l'Utilisateur

- 11.1. En cas d'annulation de l'Inscription pour le Produit par l'Utilisateur, les Conditions Générales du Fournisseur sont d'application, telles qu'elles étaient consultables sur la Plateforme au moment de l'achat, et telles qu'elles ont été acceptées par l'Utilisateur.
- 11.2. Springest ne peut créditer la Rémunération au Fournisseur que si l'Utilisateur a annulé l'Inscription par l'intermédiaire de son compte Mon Springest.
- 11.3. Springest n'annule pas elle-même l'Inscription de l'Utilisateur, sauf dans des cas exceptionnels, et au plus tard jusqu'à 30 jours après le début du Produit.

12. Garantie Satisfait ou Remboursé

- 12.1. Quand un Utilisateur se fonde sur la Garantie, le Fournisseur est tenu de rembourser le montant total pour le Produit à Springest, après quoi la rémunération de Springest est créditée. La Garantie ne vaut que pour le prix du Produit. Les autres frais ne tombent pas sous la Garantie.
- 12.2. La Garantie est activée par le Fournisseur lui-même via Admin, et ce comme décrit à l'article 4.6 des présentes Conditions Générales;
- 12.3. Springest se réserve le droit de déterminer pour quels produits la garantie peut être activé.

13. Paiement direct des Produits par l'intermédiaire de Springest

- 13.1. L'utilisateur peut indiquer sur Admin pour quels Produits les paiements directs par l'intermédiaire de Springest sont autorisés. L'Utilisateur paie Springest pour les Produits commandés par le biais de la Plateforme, comme indiqué dans les Conditions Générales Springest B.V. applicables à l'utilisateur. L'utilisateur effectue le règlement grâce aux services de paiement d'un opérateur de paiement.
- 13.2. L'Accord entre Springest et l'Utilisateur pour le produit sélectionné par l'Utilisateur est définitif dès l'acceptation par l'Utilisateur des Conditions Générales pour l'Utilisateur que l'Utilisateur a autorisé Springest à débiter son compte, dès que l'Utilisateur a effectué un paiement par l'intermédiaire de l'Opérateur de paiement ou dès qu'une facture a été envoyée à l'Utilisateur.

- 13.3. Le Contrat entre l'Utilisateur et Springest prend naissance dès que l'Utilisateur s'est connecté par l'intermédiaire du Domaine et dès qu'il a effectué un paiement. Springest confirme ensuite l'Inscription à l'Utilisateur par courrier électronique.
- 13.4. Après réception du paiement par l'Opérateur de paiement, Springest se charge de faire suivre le paiement au Fournisseur pour les Produits choisis par l'Utilisateur.
- 13.5. À partir de l'expiration du délai de rétractation et d'annulation imparti à l'Utilisateur, Springest règle tous les mois les sommes perçues de la part des Utilisateurs au Fournisseur, après avoir retenu les frais administratifs. Tous les mois, Springest communique au Fournisseur le détail des règlements reçus de la part de l'Utilisateur.

14. Garanties

- 14.1. Le Fournisseur reconnaît envers Springest être en droit d'utiliser la Plateforme et le(s) Service(s) et être tenu d'agir conformément au Contrat.
- 14.2. Le Fournisseur est responsable de tous les dommages et frais subis par Springest à la suite (i) d'un manquement imputable dans l'application des présentes Conditions Générales, (ii) d'un acte du Fournisseur dans l'utilisation de la Plateforme et/ou d'un ou de plusieurs Services ou (iii) d'un acte illégal et en garantit Springest intégralement. Tous les frais engagés et dommages subis par Springest qui y sont liés d'une quelconque manière seront dédommagés par le Fournisseur.
- 14.3. Le Fournisseur garantit que le Contenu partagé par la Plateforme est libre de droits de Propriété Intellectuelle et qu'il ne porte atteinte ou n'est contraire à aucun droit de tiers et que son utilisation vis-à-vis de tiers est légitime.
- 14.4. Le Fournisseur garantit qu'il exécutera le Produit, après l'Inscription d'un Utilisateur, conformément à l'offre/à la description ou à une solution alternative appropriée. Le Fournisseur reconnaît que Springest ne devient en aucune manière partie au Contrat conclu entre le Fournisseur et l'Utilisateur et concernant le Produit.
- 14.5. Le Fournisseur est responsable des réclamations, dommages et frais liés aux plaintes des Utilisateurs par rapport aux Produits proposés par le Fournisseur et/ou à leur exécution et en garantit Springest entièrement.

15. Responsabilité

- 15.1. La responsabilité de Springest en vertu du Contrat est limitée aux dommages directs et est plafonnée à un montant de 10.000 € par sinistre.
- 15.2. Les dommages directs comprennent exclusivement :
 - 15.2.1. Les dommages matériels ;
 - 15.2.2. Les frais raisonnables, engagés pour prévenir ou limiter les dommages directs susceptibles d'être causés à la suite d'un événement engageant cette responsabilité
 - 15.2.3. Les frais raisonnables engagés pour déterminer la cause des dommages, la responsabilité, les dommages directs et le mode de réparation.
- 15.3. Springest n'est jamais tenue responsable de quelconques dommages indirects, en ce compris, mais de façon non limitative, les dommages indirects, le manque à gagner, les économies manquées et les dommages pour cause de perte de données. Toute autre responsabilité que celle mentionnée dans les présentes Conditions Générales est exclue.
- 15.4. La limitation de responsabilité visée à cet article ne s'applique pas en cas d'acte malveillant ou de prise de risque inconsidérée de Springest ou de ses cadres.
- 15.5. Le droit à l'indemnité est conditionné par une déclaration écrite dans les plus brefs délais par le Fournisseur à Springest. Toute demande d'indemnité à Springest est forclosée à l'expiration du délai de douze (12) mois suivant la naissance de la créance.

16. Droits de Propriété Intellectuelle

- 16.1. Tous les Droits de Propriété Intellectuelle reposant sur la Plateforme, sur l'Admin. et sur la Base de données bénéficient uniquement à Springest ou à ses donneurs de licence. Aucune clause dans le présent Contrat ne permet de transférer un quelconque Droit de Propriété Intellectuelle au Fournisseur.
- 16.2. D'après les conditions fixées dans les présentes Conditions Générales, Springest donne au Fournisseur un droit limité, personnel, révocable, non exclusif, non sous-licenciable et non transférable à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme, dont l'Admin. et la Base de données, pour autant que cela s'avère nécessaire dans le cadre du Contrat. Cette licence exclut explicitement le droit de copier et/ou de publier ailleurs les informations fournies par Springest, l'Admin. et/ou la Base de Données.
- 16.3. Le Fournisseur accorde à Springest un droit exempt de royalties, non exclusif, mondial, , sous-licenciable et transférable pour utiliser le Contenu du Fournisseur dans l'exécution du présent Contrat et des Services , en ce compris la publication auprès des Partenaires médiatiques.
- 16.4. Le Fournisseur renonce expressément à tous les droits de la personnalité visés à l'article 25 de la loi néerlandaise sur les droits d'auteur, pour autant que cela soit autorisé par cet article de loi.
- 16.5. Il est formellement interdit au Fournisseur de télécharger, de copier, de modifier, d'opérer une rétro-ingénierie, de publier ou d'utiliser une quelconque information accessible par le biais de la Plateforme, de la Base de Données, de l'Admin. ou d'un Service à d'autres fins que celles citées dans les présentes Conditions Générales, à moins que Springest ou le bénéficiaire concerné n'ait donné son autorisation ou si la loi néerlandaise autorise cette utilisation.
- 16.6. Le Fournisseur ne commet pas d'actes susceptibles de porter atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle de Springest comme l'enregistrement de noms de domaine, de marques ou d'AdWords Google qui ressemblent ou sont identiques à un quelconque objet sur lequel Springest possède des Droits de Propriété Intellectuelle ou comme la demande et la réutilisation de parties substantielles de la Base de Données ou encore la demande répétée et systématique ou la réutilisation de parties non substantielles de la Base de Données.
- 16.7. Il est interdit de supprimer, de rendre illisibles, de cacher ou de modifier les notification ou mentions liées aux Droits de Propriété Intellectuelle.

17. Force majeure

- 17.1. En cas de force majeure, Springest a le droit de suspendre l'exécution de l'Accord pendant la durée de l'empêchement ou de le résilier sans devoir s'acquitter d'une quelconque indemnité vis-à-vis du Fournisseur.
- 17.2. Par force majeure subie par Springest, on entend également les manquements des tiers sollicités par Springest, les grèves, les incidents d'entreprise, les incendies, les inondations, les coupures de courant et/ou incidents dans les équipements de télécommunication.

18. Durée et cessation

- 18.1. Sous réserve des dispositions de l'article 2 de l'Accord, chaque Partie est en droit de résilier le Contrat selon une procédure extrajudiciaire si l'autre Partie manque gravement à ses obligations en vertu du Contrat et que le manquement n'est pas corrigé dans un délai raisonnable, après avoir été mis correctement en demeure par écrit.
- 18.2. Chaque Partie est en droit de résilier l'Accord sans délai, au moyen d'un écrit, si : (i) l'autre Partie fait l'objet d'une procédure de réorganisation judiciaire provisoire ou définitive, (ii) l'autre Partie a déposé le bilan, (iii) si les biens (ou une partie des biens) de l'autre Partie sont saisis et/ou (iv) si l'autre Partie est en liquidation ou cesse son activité.
- 18.3. En cas de résolution du Contrat, les produits déjà fournis et/ou réalisés par Springest ne sont soumis ni à une annulation ni à une restitution et l'obligation de paiement est

maintenue. Les montants que Springest a facturés avant la résolution pour ce que Springest a exécuté dans le cadre de l'exécution du Contrat restent invariablement dus dans l'observation de la disposition dans la phrase précédente et deviennent immédiatement exigibles au moment de la résolution.

- 18.4. La cessation du Contrat, pour quelque raison que ce soit, ne dispense pas le Fournisseur de respecter tout contrat avec le(s) Utilisateur(s).
- 18.5. Springest reste en droit d'utiliser le nom du Fournisseur et le nom des Produits proposés par le passé, et reste également en droit d'utiliser le logo du Fournisseur.
- 18.6. Les dispositions qui, en raison de leur nature, sont destinés à survivre à la cessation ou à la résiliation du Contrat restent entièrement en vigueur après la cessation.
- 18.7. En complément aux autres voies (de recours) que Springest peut engager, Springest est à tout moment, si elle l'estime fondé, sans se justifier et sans donner d'explication préalable, en droit de limiter (temporairement), de suspendre ou de mettre hors d'usage la prestation de services au Fournisseur et/ou de limiter son accès à l'Admin., de supprimer le Contenu présenté par le Fournisseur, ou de formuler un avertissement, notamment – mais non limitativement – si :
 - (i) le Fournisseur agit contrairement aux Conditions d'utilisation ;
 - (ii) Springest considère que les actes du Fournisseur risquent de porter préjudice aux Utilisateurs, à des tiers ou à Springest ou de les rendre responsables. Springest n'en est en aucun cas responsable.

19. Juridiction compétente et droit applicable

- 19.1. Seule la loi néerlandaise est applicable au présent Contrat ainsi qu'à tous les litiges qui y sont liés ou qui en découlent.
- 19.2. Tous les litiges découlant du présent Contrat ou qui y sont liés sont exclusivement soumis à l'examen du juge compétent à Amsterdam.

Annexe 1: Contrat de traitement de données personnelles

Les Parties tiennent compte du fait que:

- A- En ce qui concerne la gestion des données personnelles, les parties conviennent que le Fournisseur doit être considéré, au sens de Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) qui entrera en vigueur le 25.05.2018, comme le 'Responsable du traitement' et Springest comme le 'Sous-traitant'.
- B- Le Sous-traitant traitera, afin de fournir ses prestations, les données personnelles des Utilisateurs qui, par l'intermédiaire d'une Inscription sur la Plateforme, concluront un contrat d'études avec le Responsable ou qui, par le biais d'une demande de brochure, formuleront une demande d'information sur un Produit.
- C- Les services que le Sous-traitant fournit au Responsable incluent donc le traitement de données personnelles, tel que mentionné à l'Annexe 1.
- D- Les Parties souhaitent par le présent contrat ('contrat de traitement') confirmer leurs accords concernant les Données personnelles traitées par le Sous-traitant, sur ordre du Responsable.

Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Définitions :

- 1.1. Pour la mise en œuvre du présent Contrat de Traitement, les notions 'traitement', 'personne concernée', 'autorité de contrôle' et 'données personnelles' ont la même signification que celle retenue dans le RGDP.

2. Obligations générales de traitement des données

- 2.1. Le Sous-traitant traite les données personnelles conformément à ce qui est convenu dans le présent Contrat de traitement des données personnelles.
- 2.2. Ce Contrat de traitement des données personnelles remplace tous les accords éventuellement passés entre parties concernant le traitement des données personnelles.
- 2.3. En vertu des articles 28 et 29 du RGDP:
 - (a) Les Données personnelles ne sont traitées qu'à la demande du Responsable, sauf dispositions légales contraires. La mission du Responsable est sensée être contenue dans le Contrat principal;
 - (b) Le Sous-traitant ne traitera les Données personnelles que sur base des instructions écrites du Responsable;
 - (c) Le Sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles se soient engagées à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Cette obligation de confidentialité implique tout au moins le respect des obligations de confidentialité reprises dans le Contrat principal.
- 2.4. Les Parties respecteront les dispositions de la Loi sur les données personnelles, du RGDP et de toute autre réglementation en vigueur.

3. Obligations

- 3.1. Le Sous-traitant ne traite les Données personnelles qu'au bénéfice de l'exécution du Contrat principal et de la prestation des services prévus dans le Contrat principal, mentionné au considérant A. Il n'est pas autorisé pour le Sous-traitant de traiter les Données personnelles dans un autre but, pour une autre utilisation, pour une utilisation au profit de tiers et/ou à son propre profit, ou à des fins commerciales ou d'une manière autre que celle

qui a été établie par le Responsable, à moins que le Sous-traitant n'en ait reçu autorisation par la personne concernée. En ce qui concerne ces données, le Sous-traitant est considéré comme étant le responsable du traitement. Indépendamment de ce qui est mentionné à l'article 3.2, le Responsable est garant du traitement correct des Données personnelles par les Parties, quand le Sous-traitant a reçu de la part du Responsable des Données personnelles qui sont enrichies des données personnelles reçues de la part de la Personne concernée (résultats d'études) et qu'il transmet ces résultats au Responsable.

3.2. Les Parties veillent au respect de la loi et réglementation en vigueur, en ce compris la Loi sur la Protection des Données personnelles et le RGDP, dans le cadre du traitement des Données personnelles. Dans ce cadre, le Responsable satisfait notamment aux obligations des articles 24 et 25 du RGDP, telles qu'elles étaient déjà énoncées dans la Loi sur la Protection des Données personnelles. Le Responsable prend en tous cas les mesures techniques et organisationnelles pour garantir et pouvoir démontrer que le traitement des Données personnelles est mis en œuvre conformément au RGDP.

3.3. Les Parties veillent au respect de la loi et réglementation en vigueur, en ce compris la Loi sur la Protection des Données personnelles et le RGDP, dans le cadre du traitement des Données personnelles. Dans ce cadre, les Parties respectent notamment les obligations des articles 28 et 32 du RGDP, telles qu'elles étaient déjà énoncées dans la Loi sur la Protection des Données personnelles, afin de protéger les Données personnelles contre le risque de perte ou de toute forme d'utilisation illicite. Les parties s'obligent à mettre régulièrement à jour leurs méthodes de protection et de les adapter à l'évolution de la technologie. Le Sous-traitant prend en tous cas, sur recommandation du Responsable, les mesures suivantes :

- Connexion sécurisée : Springest ne peut être contactée qu'au moyen d'une connexion sécurisée SSL. Cela signifie que les données sont envoyées codées, et qu'elles ne peuvent pas être lues par les tiers. Nous supportons les versions suivantes: TLS versions 1.0, 1.1 et 1.2 avec cryptage TLS RSA 256-bit.
- Infrastructure interne sécurisée:
Une fois que les données de l'utilisateur ont été envoyées à Springest, elles arrivent sur le réseau serveur de Springest. Ce serveur est géré par Amazon Web Services, le fournisseur d'hébergement internet le plus renommé, disposant d'une grande expérience dans le domaine de la sécurisation des données. A l'intérieur de ce réseau, toutes les connexions sont codées au moyen de SSL. Ce réseau interne n'est pas non plus accessible de l'extérieur. De plus, nos propres serveurs ne peuvent accéder qu'aux données qui sont nécessaires pour exécuter leur tâche spécifique ; un serveur test ou e-mail ne peut dès lors pas accéder aux données qui sont requises dans le cadre du site Internet en ligne. Voir également : [Amazon Web Services Security Center](#)
- Sauvegarde des données au sein de l'UE.
Tous les serveurs de Springest se trouvent physiquement à l'intérieur de l'UE, et ne sont donc pas assujettis au Patriot Act américain. Pour plus d'information concernant la législation européenne et la sécurisation de Springest, voir [Amazon Web Services Data Protection FAQ](#).
- Verrouillage des disques durs de la Base de données :
Les disques durs sur lesquels se trouvent les bases de données, et sur lesquels les données sont sauvegardées sont également verrouillés. Le déverrouillage des données des bases de données requiert une clé d'encryptage qui se trouve également et uniquement sur le réseau sécurisé. Les données des bases de données ne sont pas lisibles dans la clé de décryptage .
- Le Sous-traitant travaille conformément aux normes ISA 27001.

- 3.4. Le Sous-traitant ne conservera les Données personnelles qu'aussi longtemps que nécessaire pour réaliser le but décrit à l'article 3.1, ou pour respecter ses obligations légales. Le responsable impose ces délais de conservation au Sous-traitant.
- 3.5. Le Sous-traitant s'engage à ce que les obligations qui découlent du présent Contrat de traitement des données personnelles soient imposées à ceux qui travaillent sous son autorité, en ce compris les employés du Sous-traitant. Le Sous-traitant se charge de recueillir les autorisations requises en ce qui concerne l'accès aux Données personnelles du Responsable.

4. Transfert de Données personnelles

- 4.1. Le Sous-traitant ne traite les Données personnelle qu'à l'intérieur de l'Union Européenne. Le transfert vers des pays à l'extérieur de l'Union Européenne/de l'Espace Economique Européen n'est autorisé qu'après autorisation préalable du Responsable. Le Responsable peut conditionner son autorisation à des conditions raisonnables. Le Sous-traitant informe le Responsable concernant les pays dans lesquels il traite les Données personnelles.

5. La délégation de sous-traitance

- 5.1. Le Responsable autorise par le présent contrat le Sous-traitant à désigner à son tour des sous-traitants. Le Sous-traitant informe le Responsable des changements envisagés en terme de désignation ou de remplacement de ses sous-traitants, la possibilité étant offerte au Responsable de s'opposer à ces changements.
- 5.2. Quand le Sous-traitant délègue ses obligations dans le cadre de ce contrat de traitement des Données personnelles, et avec l'autorisation écrite du Responsable, il doit conclure avec son sous-traitant un nouveau contrat de traitement des Données personnelles, dans lequel il impose à son sous-traitant les mêmes conditions et obligations, avec entre autres l'obligation d'offrir suffisamment de garanties concernant l'application des mesures techniques et organisationnelles adaptées que celles contenues dans le présent Contrat de traitement des Données personnelles. Si le sous-traitant ne respecte pas ses obligations envers le Sous-traitant, ce dernier est intégralement responsable vis-à-vis du Responsable pour le respect des obligations de son sous-traitant dans le cadre d'un tel contrat de délégation de sous-traitance. Le Sous-traitant fournit sur première demande au Responsable une copie du contrat de délégation de sous-traitance entre le Sous-traitant et son sous-traitant, dont les informations commercialement sensibles peuvent être omises.
- 5.3. Le droit néerlandais est applicable aux dispositions relatives à la délégation de ce Contrat de traitement des Données personnelles.
- 5.4. Le Sous-traitant garde une liste des contrats de délégation de la sous-traitance qu'il a conclus dans le cadre du présent Contrat de traitement des Données personnelles et dont il a informé le Responsable, cette liste étant au moins chaque année mise à jour. Cette liste sera rendue disponible pour être consultée par l'Autorité de contrôle.

6. Communication des fuites de données

- 6.1. Dans tous les cas d'une fuite potentielle d'informations ou d'une fuite dans la sécurité telle que mentionnée dans le RGDP, le Sous-traitant informe le Responsable immédiatement et en tous cas endéans les 36 heures suivant la découverte de cette fuite.
- 6.2. Le Sous-traitant mettra en place des procédures qui sont destinées à détecter de façon raisonnable les incidents de sécurité et les violations de données, et d'agir en conséquence, en ce compris de prendre des mesures en vue d'y remédier. Le Sous-traitant présentera sur première demande du Responsable une copie des procédures en question.
- 6.3. Afin de mettre le Responsable en état de satisfaire à ses obligations d'information, le Sous-traitant informe immédiatement le Responsable de toute menace dans la sécurité, telle que mentionnée à l'article 6.2. La notification par le Responsable inclut de toute façon :

- (a) La nature de la violation et, si possible, les catégories de personnes concernées et de registres de données personnelles en question, et par approximation, le nombre de personnes concernées et de registres en question ;
 - (b) Le nom et les coordonnées du fonctionnaire pour la protection des données personnelles et tout autre personne de contact grâce à laquelle des informations peuvent être obtenues au sujet de la violation ;
 - (c) Les conséquences constatées et présumées d'une violation dans le traitement des Données personnelles et les mesures que le Sous-traitant a prises pour y remédier ;
 - (d) Une évaluation du risque pour les droits et les libertés des personnes concernées qui découle de la violation.
- 6.4. En ce qui concerne toute violation telle que mentionné à l'article 6.2, le Sous-traitant s'engage à collaborer avec le Responsable dans la mesure de ce que le Responsable peut raisonnablement attendre du Sous-traitant, en ce compris le fait d'offrir suffisamment d'information et de soutien dans le cadre des enquêtes de l'autorité de contrôle :
- (a) Afin de réparer la violation et d'éviter les violations ultérieures ;
 - (b) Afin de limiter l'impact de la violation sur la vie privée des personnes concernées ;
 - (c) Afin de limiter le dommage du Responsable à la suite de la violation.
- 6.5. Le Sous-traitant tient le détail de toute violation qui est de nature à entraîner des conséquences dommageables ou qui entraîne des conséquences dommageables pour la protection des Données personnelles. Cette liste mentionne tout au moins les faits et données concernant la nature de la violation. Le Sous-traitant fournira sur première demande cette liste au Responsable.
- 6.6. Le Sous-traitant n'informera pas l'autorité de contrôle ou les personnes concernées d'une violation dans la sécurité sans l'autorisation préalable écrite du Responsable.

7. Demandes des personnes concernées

- 7.1. Le Sous-traitant informera immédiatement le Responsable de toute demande d'une personne concernée de consultation, correction, complément, modification, protection, effacement, limitation ou déplacement. Le Responsable se charge ensuite de gérer ces demandes.
- 7.2. Le Sous-traitant offrira son assistance, si nécessaire, pour que le Responsable puisse satisfaire à ses obligations (légal) éventuelles de notification, pour qu'il puisse traiter les demandes adressées au Responsable, pour qu'il puisse mener les évaluations concernant l'effet des mesures de protection des données et qu'il puisse satisfaire à toutes demandes et obligations dans le cadre de la législation ou réglementation en vigueur.

8. Appréciation de l'effet de la protection des données

- 8.1. Afin de mettre le Responsable en mesure de remplir l'obligation qui s'impose à lui d'exécuter l'appréciation d'effet de protection des données, le Sous-traitant informe le Responsable sur première demande, et avant le traitement des données Personnelles :
- (a) Au moyen d'une description systématique des traitements envisagés;
 - (b) D'une évaluation des risques pour les droits et les libertés des personnes concernées, en tenant compte de la nature, de l'ampleur, du contexte et de finalités du traitement;
 - (c) Des mesures envisagées pour prévenir les risques mentionnés au point (b), en ce compris les garanties, les mesures de sécurité et les mécanismes pour assurer la protection des Données personnelles et pour démontrer que la loi sur la protection des données personnelles et le RGPD sont mises en œuvre, en tenant compte des droits et des intérêts légitimes des personnes concernées et des autres personnes en question.

8.2. Le Sous-traitant autorisera le Responsable, sur première demande, à évaluer si le traitement des Données personnelles est conforme à l'appréciation mentionnée au point 8.1.

9. Audit

9.1. Le Responsable a le droit d'exécuter des audits ou d'en faire exécuter par un tiers indépendant tenu à la confidentialité, afin de contrôler le respect de tous les points du présent Contrat de traitement, et de tout ce qui s'y rattache.

9.2. Cet audit doit en tous cas avoir lieu chaque année. Le Sous-traitant collaborera à cet audit et fournira, le plus tôt possible et endéans un délai raisonnable (soit au maximum deux semaines, à moins qu'un intérêt quelconque ne s'y oppose), toutes les informations raisonnablement pertinentes, en ce comprises les données justificatives, telles que journal de système et collaborateurs.

9.3. Les conclusions de l'audit seront évaluées en concertation entre les parties. Si l'audit le requiert, le Sous-traitant effectuera des adaptations sur base des instructions du Responsable.

9.4. Les frais de l'audit seront supportés par la Partie qui les engage.

10. Confidentialité

10.1. Le Sous-traitant respectera la stricte confidentialité en ce qui concerne les Données personnelles qui sont portées à sa connaissance ou mises à sa disposition dans le cadre du Contrat principal et dont elle connaît le caractère confidentiel ou devait raisonnablement le présumer, et en aucun cas ne les communiquer à des tiers, à moins que :

- (a) La divulgation et/ou la communication de ces données ne soit indispensable dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de traitement ;
- (b) La loi ou une décision judiciaire n'oblige le Sous-traitant à la divulgation et/ou la communication de ces données, et qu'aucune autre solution ne soit disponible ;
- (c) La divulgation et/ou la communication de ces données n'ait lieu sur autorisation préalable écrite de l'autre Responsable ;
- (d) Il ne s'agisse d'information qui soit déjà publique.

11. Droits de propriété intellectuelle

11.1. Tous les droits de propriété (intellectuelle) sur tous les supports de Données personnelles et/ou tout autre matériel sur lequel des Données personnelles sont sauvegardées restent en tous temps détenus par le Responsable.

12. Durée et fin du contrat de Sous-traitance

12.1. La durée du présent contrat de Sous-traitance est la même que celle du contrat principal. Ce Contrat de sous-traitance entre en vigueur dès que le Sous-traitant traite des Données personnelles dans l'intérêt du Responsable, sur base du Contrat principal.

12.2. Le présent contrat de Sous-traitance restera en vigueur tant que le Contrat principal perdurera. En cas de terminaison du Contrat principal, le contrat de Sous-traitance expirera de plein droit, sans qu'aucune formalité (même juridique) ne soit requise.

12.3. La résiliation, par une des Parties, en cours de contrat, de ce Contrat de Sous-traitance n'est pas possible.

12.4. En cas de terminaison de ce contrat de Sous-traitance, et pour quelque raison que ce soit, le Sous-traitant détruira toutes les Données personnelles du Responsable, gratuitement, et conformément aux instructions du Responsable, ou les restituera sur un support habituel, et uniquement dans les cas où ces données ne sont traitées qu'à la demande du Responsable.

- 12.5. Après la fin du présent Contrat de Sous-traitance, et quelle qu'en soit la raison, les dispositions qui, en raison de leur nature, sont destinées à perdurer après la fin du contrat resteront en vigueur entre les parties.
- 12.6. Le Sous-traitant ne conserve les Données personnelles qu'aussi longtemps que cela est nécessaire (selon l'appréciation du Responsable) et jamais plus longtemps que la durée du Contrat de Sous-traitance, à moins que la sauvegarde des Données personnelles ne soit légalement obligatoire; dans ce cas, le Sous-traitant ne conserve les Données personnelles qu'aussi longtemps que la loi ne l'exige.

13. Dispositions générales

- 13.1. Les Parties s'obligent à adapter le présent Contrat de Sous-traitance si des changements réglementaires ou légaux le requièrent. Les modifications ou ajouts au présent Contrat de Sous-traitance ne sont valables que si elles ont été convenues expressément et par écrit.
- 13.2. S'il est question d'un conflit entre les dispositions du présent Contrat de Sous-traitance et les dispositions du Contrat principal, les dispositions du présent Contrat de Sous-traitance prévaudront.
- 13.3. Les frais liés à l'exécution de ce contrat de Sous-traitance sont déjà compris dans les prix et indemnités convenus dans le Contrat principal, à moins que le Sous-traitant ne puisse démontrer qu'une violation de données ou des travaux/frais supplémentaires dans le cadre du Contrat de Sous-traitance sont le fait de la négligence du Responsable.

Annexe 1a : Spécification des données personnelles

Données personnelles :

Le Sous-traitant traite, dans le cadre du Contrat principal, les données personnelles suivants au nom et pour le compte du Responsable :

- Utilisateur données personnelles : e-mail, sexe, initiales, prénom, nom, nom de société, adresse, lieu de naissance, numéro de téléphone, date de naissance, fonction, département, profil LinkedIn et photo.

Données personnelles spécifiques :

Le traitement des données personnelles concerne la religion ou les convictions, la race, les opinions politiques, la santé, l'orientation sexuelle, ainsi que l'appartenance à une association professionnelle est interdit. Il en va de même des données personnelles à caractère pénal, et des données personnelles relatives au comportement d'une personne face à une interdiction qui lui est imposée.

Catégories de personnes concernées :

Les données personnelles traitées proviennent des catégories suivantes de personnes concernées :

- Utilisateurs de Springest.nl qui souhaitent s'inscrire, via le Portail, pour un produit d'apprentissage du Responsable, ou qui, via le Portail, formulent une demande d'information concernant un produit d'apprentissage.